



Mairie de COMPREGNAC

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 24 janvier 2021 à 10 heures.

Présents : Mmes ALVES Mélanie, GUIBERT Céline, SAILLAT Guylaine, Mrs COURTINES Guy, JULIEN Olivier, LAFON Duncan, LAMBRECHT Mathieu, RIGLER Christian, TREILLET Alexis.

Absents : MORENO Véronique (procuration donnée à ALVES Mélanie), JALBERT Bruno (procuration donnée à JULIEN Olivier).

Signatures au registre des délibérations.

Secrétaire de séance : SAILLAT Guylaine, adopté à l'unanimité.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 04 décembre 2020 : adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

FINANCES

Embellissement et Réfection de la Rue de la Mairie et de la fin de la Rue du Tioulas

Après une étude des travaux réalisée avec Aveyron Ingénierie, ce sont deux entreprises de travaux publics qui se sont déplacées pour en chiffrer le coût. Plusieurs choix de revêtements sont possibles (tri-couche, bi-couche, béton désactivé ou béton). Compte tenu du montant des devis et des subventions possibles, il est proposé de réaliser un caniveau central (pour les eaux pluviales) avec des bandes structurantes en pierres calcaires et sur toute la longueur de la rue avec du bi-couche.

Un plan de financement est proposé sur la base d'un montant HT de 48 881,89 €

Demande de subventions : DETR 25 %, Conseil Départemental 25 % (travaux éligibles), Conseil Régional 25% (travaux éligibles) et Communauté de Communes 40 % sur le résiduel.

Une demande de subventions va être faite auprès des différentes structures.

Une délibération est prise et est adoptée à l'unanimité pour la validation de l'opération, du plan de financement et pour la demande de subventions.

.../...

Restauration des Monuments aux Morts

- Comprégnac :
 - o Effacement + gravage du nom manquant : 580 € HT
 - o Nettoyage + rechapissage : 390 € HT
- Peyre :
 - o Nettoyage et rechapissage : 450 € HT

Une délibération est prise et est adoptée à l'unanimité pour chaque village validant le projet et le plan de financement puisqu'une demande d'aide à hauteur de 80 % va être sollicitée auprès du Ministère de la Défense (ONACVG).

Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques

La Commune de Millau demande à la Commune de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de la ville – 11 enfants y sont scolarisés et la somme de 4 730 € est demandée ;

Une délibération est prise et est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

***Contrat de maintenance des stations d'épuration**

Madame le Maire a reçu la société STEPIZEN qui propose un contrat de maintenance pour les deux stations d'épuration pour un montant de 1 866,19 € HT par an. Ce contrat prévoit les différents contrôles de fonctionnement et niveaux, le remplacement des pièces d'usure, la révision des surpresseurs, filtres, analyses... Le conseil municipal émet un avis favorable pour la signature de ce nouveau contrat.

***Demande de subvention ou de convention par la SPA de Millau :** reportée aucune information complémentaire à ce jour

***Demande de subvention de l'ADM pour Les Restos du Coeur :** Refus à l'unanimité.

***Association des Maires :** plusieurs formations sont proposées à destination des élus.

***Panneaux de signalisation :** Le panneau « les Douzes » a été remplacé par le Conseil Départemental.

Différents panneaux vont être commandés (Thérondels, interdit aux campings car, interdiction de monter sur le château d'eau).

***PLUI :** choix d'un emplacement réservé parcelle A819 à Comprégnac

***Nouveau véhicule communal :**

La commune a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule communal de type FIAT Panda 4X4. Il va être floqué avec blason et Mairie de Comprégnac pour un montant de 78€. Un attelage va être posé pour un montant de 450€.

*Un riverain de Peyre propose de réaliser lui-même une bande de 50 cm avec des dalles en pierres afin d'aménager le passage qui permet l'accès à sa maison. Il demande à la Commune de prendre en charge le béton puisque cette partie est communale. Le conseil est favorable, une visite sera réalisée afin de déterminer la quantité.

***Transport scolaire :**

Les inscriptions pour le transport scolaire pour l'année scolaire 2021-2022 sont à faire en Mairie avant le 15/02/2021.

***Communauté de Communes :**

L'adhésion à une société coopérative d'intérêt communautaire (Sud Energia) va se faire au nom de la Communauté de Communes et non en individuel. Le nombre de parts pour intégrer le capital de cette structure sera décidé lors du prochain conseil communautaire. Les premières réunions des commissions de la Communauté ont eu lieu, un retour est fait à l'ensemble du Conseil.

*divers points sont échangés (remarques de conseiller absent) et des solutions seront recherchées.

La séance est levée à 12 heures 35.

Afin que chacun puisse se rendre compte de la complexité du chantier, une visite de la Rue de la Mairie et de la Rue du Tioulas a été effectuée en fin de réunion.

Secrétaire de séance : Guylaine SAILLAT